

## AU MENU

- Dernier CSE : Quoi de neuf ?
- L'UDPA entre en scène
- Augmentations Salaires 2022
- Bon à savoir
- RSE les concepts fondamentaux

Février/mars 2022

## DERNIER CSE : QUOI DE NEUF ?



### MIGRATION AUTO :

Tous les voyants sont au vert et mis à part le sujet « reportings », plus rien ne semble empêcher une migration dans les délais prévus par la Direction.

**Contrôle de données migrées, associé à la gestion courante des dossiers, combinée d'opérations de contournement manuelles,...** l'UDPA demande au management de veiller aux divers risques de surcharges (professionnels et émotionnels) et à l'équilibre entre vie privée et professionnelle, des collaborateurs concernés.

### AUGMENTATIONS ET BONUS :

La Direction annonce pour la paie du mois de mars le versement du bonus de performance 2021, l'Augmentation Générale et l'Augmentation Individuelle (le cas échéant).

#### L'UDPA rappelle que :

- l'attribution d'augmentations à partir du budget « Egalité » est indépendante des augmentations,
- Lors de son entretien individuel le collaborateur ne doit pas avoir le sentiment d'une évaluation bâclée, l'appréciation et le taux du bonus de performance doivent être expliqués par le manager.

### INCLUSION & DIVERSITE :

L'I&D s'intègre aux offres d'emploi et postes ouverts sous la mention suivante :



« AXA XL s'engage à respecter l'égalité des chances en matière d'emploi et prendra en considération les candidats sans distinction de sexe, d'orientation politique, d'âge, d'ethnie, de statut marital, de religion, de handicap ou de tout autre critère discriminant ».

**L'UDPA se félicite d'un tel engagement !  
Plus de discrimination à l'embauche !!  
À suivre après l'embauche...**



# RSE LES CONCEPTS FONDAMENTAUX



En quoi consiste t-elle ? Quels sont ses thèmes principaux ?

La réponse est simple et immédiate : la RSE est tout. Elle a vocation à s'occuper de tout : l'environnement, la participation des salariés aux décisions et aux fruits de l'entreprise, l'éthique des affaires, les clients, les fournisseurs, la qualité, le dialogue social, la diversité ...

C'est au bout du compte l'ensemble du périmètre de l'activité qui est couvert. En tant que « directive morale », il n'est aucun sujet qui ne la concerne pas !

Il importe cependant de garder à l'esprit qu'elle demeure un concept non obligatoire.

En France, aucune loi n'oblige les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ou à mettre en place une stratégie de réduction des déchets.

Mais, il existe des obligations en matière d'information du public. Les entreprises soumises aux lois Grenelle doivent ainsi effectuer un reporting extra financier contenant leurs émissions de CO2 et d'autres indices de performance économique, environnementale et sociale.

**Une négligence ou un mensonge de l'entreprise sur telle ou telle dimension aurait à court terme des conséquences catastrophiques, en termes de réputation et d'attractivité comme employeur. Les salariés pourront éprouver une forte envie de désengagement. Et le cours boursier ne manquerait pas d'être impacté.**



## L'UDPA ENTRE EN SCÈNE

L'UDPA lance sa chaîne YouTube, venez vite retrouver nos vidéos et informations



« [www.youtube.com/channel/UCPOYXjzVvLMHO-WoPu1wwpw](http://www.youtube.com/channel/UCPOYXjzVvLMHO-WoPu1wwpw) »



## Thank you day :

Date limite : 31 mars 2022

# Bon à Savoir!

## REPRÉSENTANT DE PROXIMITÉ :

Le 10 février dernier, vos représentants de l'UDPA-UNSA ont posé vos questions et obtenu de la Direction les réponses suivantes :

- aucun salarié ne se retrouvera avec un salaire inférieur au salaire plancher de sa classe, en particulier à l'issue d'une promotion,
- les salariés en mission métier sont inclus dans le processus d'augmentations individuelles
- les salaires des apprentis seront revalorisés
- la lettre fiscale pour la déclaration des impôts sur les revenus de 2021 sera mise en ligne sous Pléiade en début du mois d'avril 2022
- les tableaux de garanties du BCAC 2022 seront postés dans One, dès que possible, voire avril 2022
- Les collaborateurs ne pouvant se rendre sur le site de Java (télétravail permanent, longue maladie, congé maternité,... ) recevront à leur domicile leur panier de Noël (Sodexo) dès la fin de la campagne de distribution sur Java prévue le 3 mars.
- Retraite : Un dossier de reconstitution de carrière peut-être effectué par la Société SPB. Les frais de dossiers sont pris en charge par AXA.



Prochaine réunion le :

**10 mars 2022**

Une occasion pour vous de faire remonter les différents problèmes que vous pouvez rencontrer ou sujets qui vous préoccupent.

L'**UDPA** vous invite à **envoyer vos questions et commentaires via :**

[service.udpa@axaxl.com](mailto:service.udpa@axaxl.com)

**Nous garantissons l'anonymat sur vos remarques ou vos alertes qui alimenteront nos demandes auprès de la Direction.**

Une question ? contactez nous via la messagerie de l'UDPA : [service.udpa@axaxl.com](mailto:service.udpa@axaxl.com)

A vos côtés, chaque jour



Nouveau : L'UDPA est sur



**VENEZ NOUS REJOINDRE !**

L'UDPA est autonome dans tous ses actes et décisions, et ce, indépendamment des dogmes érigés par une Confédération nationale à l'instar de toutes les organisations syndicales chez AXA.

L'UDPA est le seul syndicat indépendant du groupe AXA. L'Union de Défense du Personnel d'AXA est le 3ème syndicat du Groupe. Affilié à l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes), nous participons à toutes les négociations au niveau du Groupe.

Indépendants, pragmatiques, jamais complaisants, nous voulons améliorer la qualité de vie au travail et défendre les intérêts de toutes et de tous. Nous cherchons à refléter l'avis des salariés d'AXA, pas celle d'une organisation syndicale nationale qui obéit à des contingences extérieures !

J'adhère à l' **UdPA** UNSA

Le : \_\_/\_\_/\_\_

Signature :

Nom		Prénom	
Fonction		Site AXA	
Adresse		CP et Ville	
Tél Portable		Email personnel	

Cotisation	Non Cadre	Cadre	CDD, alternant, retraité
<input type="checkbox"/> Par an	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> 40 €
<input type="checkbox"/> Par trimestre	<input type="checkbox"/> 25 €	<input type="checkbox"/> 30 €	

Déduction fiscale :

66% du montant de la cotisation remboursé sous forme de crédit d'impôt l'année suivante

**Mode de paiement**

- Chèque à l'ordre de l'UDPA
- Virement sur compte IBAN FR76 3000 3031 2300 0500 7423 389 SOGEFRPP
- Prélèvement trimestriel ou annuel (joindre un RIB)

Vous pouvez transmettre ce bulletin et votre RIB, soit par mail à : [service.udpa@axa.fr](mailto:service.udpa@axa.fr), soit par courrier au siège : UDPA - 207 Jardins de l'Arche - 92000 Nanterre, ou directement à l'un de vos représentants UDPA

**UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS, CHAQUE JOUR**

L'UDPA, ce sont des salarié-e-s motivé-e-s aux services des autres salarié-e-s du groupe AXA. Nos compétences sont diverses et nous pouvons vous aider et vous renseigner sur de nombreuses thématiques.

Voici vos représentant-e-s sur le site Java, n'hésitez pas à les contacter !



**Serge BONTEMPS**  
[serge.bontemps@axaxl.com](mailto:serge.bontemps@axaxl.com)  
01 56 92 87 56



**Denis DERRIEN**  
[denis.derrien@axaxl.com](mailto:denis.derrien@axaxl.com)  
01 56 92 95 67



**Sylvie PEDRONI**  
[sylvie.pedroni@axaxl.com](mailto:sylvie.pedroni@axaxl.com)  
01 56 92 92 06 - 06 16 74 58 13



**Flora SAUVEUR**  
[flora.sauveur@axaxl.com](mailto:flora.sauveur@axaxl.com)  
01 56 92 83 64 - 06 75 15 76 48



**Xavier TIRACHE**  
[xavier.tirache@axaxl.com](mailto:xavier.tirache@axaxl.com)  
01 56 92 94 26